

1.7 Prestations sociales

Les prestations sociales non contributives (distinctes de celles accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement – allocations chômage, pensions de retraite, etc.) constituent un des éléments du système de redistribution français. Leur montant global s'élève, en 2015, à 59 milliards d'euros répartis entre prestations familiales, allocations logement et **minima sociaux**. La législation prévoit que leur calcul s'appuie sur des caractéristiques individuelles, familiales ou sur celles du logement. En 2015, en France métropolitaine, 11,6 millions de ménages en bénéficient (hors personnes vivant en collectivité ou sans domicile), en affectant par convention au ménage toute prestation attribuée à un ou plusieurs de ses membres. Les prestations sociales représentent 5,8 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages mais jouent un rôle plus important pour les ménages les plus jeunes : elles représentent 10,8 % du revenu disponible des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans et 8,8 % quand la personne de référence du ménage a entre 30 et 49 ans. Pour les ménages dont la **personne de référence** a 50 ans ou plus, cette part est inférieure à 5 %.

En 2015, 7,0 millions de ménages bénéficient de prestations familiales, hors aides au mode de garde, pour un montant moyen de 3 450 euros annuels. Ces aides sont versées au moment des naissances (ou adoptions) et ultérieurement pour assurer l'entretien, l'éducation ou la garde des enfants par les parents. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans représentent 84 % des bénéficiaires de prestations familiales. Depuis le 1^{er} juillet 2015, les montants d'allocations familiales sont divisés par deux ou quatre pour les familles aux revenus les plus élevés (cela concerne environ une famille sur dix). Cette modulation met fin à l'uniformité des allocations familiales : à nombre d'enfants

égal, les familles ne perçoivent plus le même montant selon leur revenu.

Les aides au logement concernent 6,4 millions de ménages, pour un montant moyen annuel de 2 490 euros. Locataires et accédants à la propriété peuvent les percevoir, sous condition de ressources. Un peu moins des deux tiers des bénéficiaires d'aides au logement sont des ménages dont la personne de référence a moins de 50 ans.

En 2015, 3,5 millions de ménages perçoivent au moins un des revenus minima garantis relatif au revenu de solidarité active (RSA), à l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou aux allocations permettant d'atteindre le minimum vieillesse (notamment **l'allocation de solidarité aux personnes âgées** (Aspa)). Un ménage bénéficiaire dispose en moyenne à ce titre de 5 290 euros par an.

En définitive, 42 % des ménages perçoivent au moins une prestation sociale en 2015. Pour les ménages les plus modestes (**niveau de vie** inférieur au 1^{er} **décile**), les prestations sociales représentent 47,6 % du revenu disponible, contre 0,5 % pour les ménages les plus aisés (niveau de vie supérieur au 9^e décile). La part des minima sociaux et des allocations logement dans le revenu disponible diminue très rapidement avec l'élévation des niveaux de vie : elle représente moins de 1,0 % à partir du 5^e décile. Ces transferts sont en effet ciblés pour ne concerner que les ménages ayant des revenus modestes. Les prestations familiales sont moins ciblées dans l'ensemble (les conditions de revenus excluent moins de familles de leur bénéfice). La part de ces prestations dans le revenu disponible diminue donc moins rapidement avec l'élévation des niveaux de vie puisqu'on trouve des bénéficiaires y compris parmi les ménages aisés. Mais les montants perçus dépendent globalement peu du revenu, donc plus les revenus disponibles augmentent, moins la prestation en représente une part importante. ■

Définitions

Minima sociaux, personne de référence, allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), **niveau de vie, décile** : voir *annexe Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *Minima sociaux et prestations sociales, ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panorama de la Drees », Drees, édition 2017.
- « Redistribution : les effets des prestations sociales sur le niveau de vie des ménages les plus modestes », *Études et Résultats* n° 1028, Drees, septembre 2017.
- « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

1. Prestations sociales et ménages bénéficiaires en 2015

	Âge de la personne de référence du ménage					Ensemble des ménages
	Moins de 30 ans	30-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans ou plus	
Prestations familiales						
Montant annuel moyen (en euros)	3 260	3 630	2 760	2 240	n.s.	3 450
<i>dont allocations familiales</i>	<i>1 860</i>	<i>2 350</i>	<i>2 350</i>	<i>2 120</i>	<i>n.s.</i>	2 330
Ménages bénéficiaires (en milliers)	589	5 286	975	121	11	6 982
<i>dont allocations familiales</i>	<i>238</i>	<i>4 183</i>	<i>669</i>	<i>62</i>	<i>3</i>	5 155
Allocations logement						
Montant annuel moyen (en euros)	2 460	2 710	2 530	2 140	1 720	2 490
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 187	2 780	1 167	822	412	6 368
Minima sociaux et RSA activité						
Montant annuel moyen (en euros)	4 410	4 890	6 010	5 740	5 400	5 290
Ménages bénéficiaires (en milliers)	389	1 394	805	654	294	3 536
Ensemble des prestations sociales						
Montant annuel moyen (en euros)	4 520	5 270	5 170	4 810	3 920	5 040
Ménages bénéficiaires (en milliers)	1 451	6 373	2 028	1 202	592	11 647
Nombre total de ménages (en milliers)	2 430	9 642	5 254	6 548	4 153	28 028
Part dans le revenu disponible (en %)	10,8	8,8	4,8	2,4	1,9	5,8
Répartition des prestations sociales (en %)	11,2	57,2	17,9	9,8	4,0	100,0

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans bénéficient de 11,2 % de l'ensemble des prestations sociales. Ces prestations représentent 10,8 % de leur revenu disponible.

Note : le montant annuel moyen est calculé sur les seuls ménages bénéficiaires. Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales, logement et RSA activité), celle-ci est incluse dans les montants annuels moyens calculés.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

2. Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage en 2015

en %

	Prestations familiales		Allocations logement	Minima sociaux et RSA activité	Ensemble des prestations sociales
	Ensemble	<i>dont allocations familiales</i>			
Inférieur à D1	12,2	5,7	16,7	18,7	47,6
De D1 à D2	7,7	3,6	8,1	8,1	23,9
De D2 à D3	5,4	2,4	3,9	4,1	13,4
De D3 à D4	3,5	1,6	1,8	2,2	7,5
De D4 à D5	2,9	1,4	1,0	1,5	5,4
De D5 à D6	2,4	1,2	0,5	0,7	3,6
De D6 à D7	1,8	0,9	0,3	0,7	2,7
De D7 à D8	1,2	0,7	0,2	0,4	1,8
De D8 à D9	0,8	0,5	0,1	0,3	1,2
Supérieur à D9	0,3	0,3	0,0	0,1	0,5
Ensemble	2,4	1,2	1,6	1,8	5,8

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 47,6 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.